



**COMMUNE DE
VERNEUIL
D'AVRE ET D'ITON**
(EURE)

Tél : 02 32 32 10 81

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le 22/07/2026

ID : 027-200063790-20260722-AM2026_43-AR



ARRETE DU MAIRE
portant fermeture provisoire de l'église Notre-Dame

Le Maire de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 3^e alinéa, L2213-1, L2213-2, L2512-14

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France émis le 21 juillet 2026

Considérant qu'il a été constaté que des parties importantes des clés de voûtes pendantes de l'église se sont effondrées au sol,

Considérant que le risque de nouvelles chutes ne soit pas à exclure,

Considérant que la sécurité des personnes est engagée et qu'il convient de faire réaliser une expertise suivie de travaux de mise en sécurité dans les meilleurs délais

Considérant que pendant ces travaux de mise en sécurité, il y a lieu d'ordonner la fermeture provisoire de l'église et d'y interdire tout accès au public hors personnes habilitées à y intervenir au titre de l'expertise, et de la mise en sécurité.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 21 juillet 2026 et pour une durée indéterminée, l'accès à l'église est interdit. Elle sera uniquement accessible aux personnes habilitées à y intervenir au titre de l'expertise du sinistre et de la mise en sécurité.

Article 2 : Pour des raisons de sécurité, un barriérage sera installé devant la porte d'entrée du bâtiment.

Article 3 : La réouverture de l'église ne pourra intervenir qu'à l'issue des travaux de mise en sécurité et sera autorisée par arrêté municipal.

Article 4 : Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le responsable de la police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Copie de cet arrêté sera également adressée au Père Charles Hector de SOUANCE Curé de la paroisse, et à l'Architecte des Bâtiments de France

Fait à Verneuil d'Avre et d'Iton

Le 22 juillet 2026



Le Maire

Yves-Marie RIVEMALE